

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE PAR ACTIONS
DE

L'USINE DU PETIT-BOURG

J. M. HAYOT & C^{ie}
Au Capital de 1.200.000 francs

RAPPORT

PRÉSENTÉ

A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES ACTIONNAIRES

du 12 Juin 1939

Sur les Comptes de l'Exercice 1937-1938

Par le Gérant J. M. HAYOT

IMPRIMERIE DU COMMERCE

19, Rue Général Gallieni, 19
Fort-de-France

1939

2039/058

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE PAR ACTIONS
DE

L'USINE DU PETIT-BOURG

J. M. HAYOT & C^{ie}

Au Capital de 1.200.000 francs

RAPPORT

PRÉSENTE

A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES ACTIONNAIRES

du 12 Juin 1939

Sur les Comptes de l'Exercice 1937-1938

Par le Gérant J. M. HAYOT

Messieurs,

Conformément à la loi et à nos statuts, j'ai l'honneur de vous présenter les comptes de l'exercice 1937-1938 arrêtés au 30 Novembre 1938.

Comme vous le verrez plus loin la balance du compte "Profits & Pertes" est de..... 7.863.362.82

De cette somme il y a lieu de déduire :

le montant du paiement des cannes contingentées pour porter ce chiffre à 168 francs la tonne ou 1.400 francs la barrique..... 3.441.198.30

Il reste..... 4.422.164.52

le 10^e des Gérants après 96.000 francs..... 432.616.45

le prélèvement de 5 francs par tonne de cannes pour renouvellement du matériel..... 477.548.62 910.165.07

3.511.999.45

Nous vous demandons de mettre à la disposition du Gérant, pour gratifications une somme de..... 100.000.00

Il resterait..... 3.411.999.45

Report.....	3.411.999.45
Somme nécessaire pour payer un dividende de 435 francs net par action.....	1.254.807 00
	<u>2.157 192.45</u>
Somme nécessaire pour porter le paiement des cannes contingentes à 1.575 francs la barrique ou 189 francs la tonne (arrêté de Monsieur le Gouverneur du 1 ^{er} Avril 1939).....	1.868.030.85
	<u>289.161.60</u>
Somme nécessaire pour porter le prix des cannes excédentaires à 1300 francs la barrique ou 156 francs la tonne.....	170.452.75
Le solde, soit.....	<u>118.708.85</u>

serait laissé pour amortir l'achat du clarificateur Dorr et du filtre Oliver.

Nous avons reçu du Président de notre Syndicat la lettre suivante qui lui a été adressée par Monsieur le Gouverneur et qui indique le point de vue du Département.

Fort-de-France, le 18 Février 1939

Le Gouverneur de la Martinique
à Monsieur le Président des Planteurs
et Manipulateurs de la Canne de la Martinique
Fort-de-France.

Monsieur le Président,

Au moment où s'ouvre la campagne sucrière, j'ai l'honneur, conformément aux instructions du Département, d'appeler votre attention à toutes fins utiles, sur les conditions dans lesquelles pourrait s'opérer à l'avenir le traitement de la totalité des cannes.

Il est évident que l'équilibre doit être assuré entre la production des cannes et les débouchés des produits sur le marché mondial. Il apparaît toutefois hautement désirable, que l'excédent de la récolte, s'il s'en présente, soit accepté par les manipulateurs, étant entendu que les quantités supplémentaires de cannes ne seraient réglées aux planteurs que dans la mesure où des débouchés nouveaux seraient trouvés pour le surplus de production, et en fonction des prix auxquels se feraient ces opérations.

Je vous serais très obligé de vouloir bien me faire connaître les dispositions que vous envisagez pour donner satisfaction à la suggestion du Département.

J'ajoute qu'il conviendrait d'autre part d'appeler toute l'attention des planteurs sur les inconvénients auxquels peut les exposer dans l'avenir le développement inconsidéré de leur production de cannes.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération très distinguée.

Signé : Georges SPITZ.

J'ai fait afficher le texte de cette lettre, au bureau, à la balance de l'Usine, à la caisse, pour bien "appeler toute l'attention des Planteurs sur les inconvénients auxquels peut les exposer dans l'avenir le développement inconsidéré de leur production de cannes".

Cette année nous avons accepté de recevoir toutes les cannes des planteurs qui nous en ont fait la demande en temps utile.

Le Gérant,
J. M. HAYOT

COMPTE DE FABRICATION

DÉPENSES

En 1938, l'Usine a acheté: 95.509.725 kgrs de cannes dont :

74.472.374 kgrs contingentées réglées suivant mercuriale (J.O.) dont la moyenne est de 129 frs 53 ⁰ / ₁₀₀	9.620.456.62	
14.481.476 kgrs pour parfaire la moyenne des 3 années 1933-34-35, réglées à 130 ⁰ / ₁₀₀	1.832.591.88	
6.555.875 kgrs excédentaires, » à 130 ⁰ / ₁₀₀	852.263.75	12.355.312 25
Approvisionnements consommés.....	1.793.460.45	
Réparation et Entretien.....	1.680.048.30	
Réparation et Entretien chemin de fer.....	372.332.08	
Transport cannes.....	302.538.59	
Main d'œuvre de Fabrication.....	659.932.12	
Frêt.....	515.851.25	
Frais Généraux.....	386.562.62	
Michel Cottrell cte agence.....	23.853 00	5.734.578.41
Droits coloniaux sur sucres.....		3.379.417.31
		21.469.307.97
Balance.....		5.616.390.32
		27.085.698.29

RT 70.40

RECETTES

Les cannes converties en sucre ont donné: 9.935.000 kgrs dont :

9.338.800 kgrs 1 ^{er} jet réalisés en France....	23.003.438.45	
330.000 kgrs 1 ^{er} jet vendus à la Colonie....	715.865.84	
266.200 kgrs 1 ^{er} jet restant en magasin estimés 220 frs %.....	585.640.00	24.304.944.29
1.800.000 litres sirop livrés à la Rhumerie...	2.700.000.00	
377 » » vendus à l'Usine.....	754.00	
80 000 » » restant en bacs.....	80.000.00	2.780.754.00
		27.085.698.29

*99.350
3850
3000*

*1955
1040*

COMPTE DE RHUMMERIE

DÉPENSES

600.000 litres de sirop de l'année dernière..	600.000.00	
1.800.000 » » livrés par la Fab/tion	2.700.000.00	3.300.000.00
Approvisionnements consommés.....	19.853.19	
160 tonnes charbon brûlé.....	33.245.38	
Main d'œuvre de Distillation.....	64.756.23	
Livraison tafias.....	22.099.19	
Frêt Rhumerie.....	25.646.90	165.600.89
		<u>3.465.600.89</u>
Balance.....		2.575.131.44
		<u>6.040.732.33</u>

RECETTES

30.610 litres rhum consom/tion locale réalisés	73.549.03	
602.717 » » contingenté réalisés.....	2.551.429.55	2.624.978.58
131.930 » » consommation locale vendus non réalisés estimés 2 frs.	263.860.00	
433.363 » » contingenté restant en magasin estimés 3f.75.....	1.625.111.25	
567.500 » » restant à fabriquer dont:		
407.142 l estimés 3f.75.....	1.526.782.50	
160.358 l représentant le chiffre de la 10 ^e tranche.....	<u>mémoire</u>	3.415.753.75
		<u>6.040.732.33</u>

782 50
 1766 120
 566
 1200

Détail du Compte de Profits & Pertes

Balance du compte de Fabrication.....	5.616.390.32	
Balance du compte de Rhumerie	2.575.131.44	
Balance du compte Wagons inconnus.. ..	1.357.54	
Balance du compte Primes traites sur France	37.105.90	
Balance du compte Denrées à réaliser.....		
plus-value Sucres & Tafias 1937.....	850.543.57	9.080.528.77

Patentes.....	150.055.95	
Impôt sur le revenu.....	269.601.84	
Assurances.....	77.212.10	
Assistance.....	13.398.49	—
Assurances sur accidents de travail.....	69.878.90	—
L'Intérêt statutaire.....	36.000.00	
Allocations familiales.....	65.357.20	
Congés payés.....	77.702.00	—
Intérêts & Escomptes.....	457.959.47	1.217.165.95
Balance.....		7.863.362.82
		9.080.528.77

ACTIF

BILAN DE L'USINE DU PETIT-BOURG

Usine et ses annexes.....		1 458.248.07
Augmentation matériel.....	835.669.05	
Voie ferrée "Grand'Case" (construction).....	<u>23.694.55</u>	859.363.60
Combustible.....	148.455.40	
Approvisionnements.....	<u>1.548 086.84</u>	1.696.542.24
Engrais à régulariser.....		1.553.921.73
Débiteurs divers étrangers.....	5.724.057.25	
Débiteurs divers colonie..	<u>11.333.60</u>	5.735.390 85
Denrées à réaliser... ..		4.081.393.75
Caisses et Banques.....		<u>1.394.177.20</u>
		<u>16.779.037.44</u>

ARRÊTÉ AU 30 NOVEMBRE 1938

PASSIF

Capital.....	1.200.000.00	
Capital supplémentaire.....	258.248.07	1.458.248 07
Fonds de réserve.....	300.000.00	
Fonds de réserve supplémentaire.....	83.646.50	
Fonds de réserve et de prévoyance.....	1.193.269.11	
Fonds de réserve pour risques en cours.....	333.109.38	1.910.024 99
Intérêts et dividendes à payer aux actionnaires		35.279.30
Fournisseurs divers.....		35.771.96
Batiments à construire.....		490.737.65
Créditeurs divers étrangers... ..	279.873.55	
Créditeurs divers colonie.....	4.705.739.10	4.985 612.65
Profits & Pertes.....		7.863.362.82
		<u>16.779.037.44</u>

RAPPORT DU COMITÉ DE SURVEILLANCE

Messieurs,

En vertu du mandat que vous avez bien voulu nous confier, lors de votre dernière Assemblée Générale, nous avons l'honneur de vous rendre compte de la situation de votre Société ainsi que du bilan et des comptes de l'exercice clos le 30 novembre 1938.

Les registres de la comptabilité et les documents annexés s'y rattachant, ainsi que le rapport dont il vient de vous être donné lecture ont été mis en temps utile à notre disposition.

L'examen des pièces qui nous ont été présentées et les divers sondages auxquels nous nous sommes livrés, nous ont permis de constater que nos écritures sont régulièrement tenues et en concordance avec le Bilan et le compte de Profits & Pertes dont votre Conseil va vous demander l'approbation.

Nous estimons que vous pouvez approuver le Bilan et la répartition des bénéfices tels qu'ils vous ont été présentés.

A notre connaissance il n'a pas été traité dans les termes de l'article 40 de la loi du 24 Juillet 1867 de marchés de fournitures et d'entreprises.

Fort-de-France, le 15 Mars 1939.

Les Membres du Comité de Surveillance,

Emmanuel RIMBAUD, Joseph de la HOUSSAYE, Yves BERTÉ

Léon DUPLAN (père), Théo de REYNAL

